

APCVN : Association pour la Préservation du Cadre de Vie à Noiseau


Chers Noiséens,

En réponse au courrier de Madame le Maire du 28 mars dernier et des soi-disant "rumeurs les plus fantaisistes qui circulent dans notre ville", nous avons cru intéressant de reprendre point par point les différentes informations distillées dans cette lettre.

Madame le Maire, sachez qu'en confirmant par votre courrier le bien fondé des craintes de toute la population de Noiseau, vous nous avez rendu un grand service, nous n'aurons pas besoin d'expliquer plus clairement pourquoi nous avons décidé de créer cette Association, et pourquoi il est urgent, pour nous noiséennes et noiséens d'agir et de protéger notre ville.

Vous vous "[engagez] comme [vous l'avez] toujours fait à [nous] soutenir afin de préserver notre qualité de vie" ? C'est aux noiséennes et aux noiséens d'en attester, vous ne croyez pas ?

Permettez-nous donc de reprendre vos propos...



Mercredi 28 mars 2012

Chers Noiséens,

Je tiens par ces quelques lignes à vous rappeler mon attachement à Noiseau, à son cadre de vie, à son environnement et à répondre aux rumeurs les plus fantaisistes qui circulent dans notre ville.

En effet, je vous rappelle que le Préfet conseille fortement la construction de la ville sur la ville pour les communes qui n'ont pas atteint les 20 % de logements sociaux de la loi SRU.

De plus, la loi relative à la majoration de 30 % des droits à construire a été adoptée.

L'harmonie de notre territoire et le bien-être de la population noiséenne sont les préoccupations majeures de notre municipalité. Ceci dicte notre action depuis plus de 30 ans.


Je m'engage, comme je l'ai toujours fait à vous soutenir afin de préserver notre qualité de vie et notre territoire d'une urbanisation non maîtrisée des promoteurs.

Ainsi, la convention proposée avait pour objectif la protection pour le développement du Centre-Ville.

Lors du dernier Conseil Municipal et devant les demandes, le Maire, à l'unanimité du Conseil, a décidé d'arrêter la mise en place de cette convention, convention déjà signée par plusieurs villes voisines.

Je tiens toutefois à vous préciser que dans le contexte pré-électoral, il est important de rester vigilant sur les informations qui sont diffusées.

Le Maire



Nicole ZOE

Définition du Larousse du mot "RUMEUR" :
Nouvelle, bruit qui se répand dans le public, dont l'origine est inconnue ou incertaine et la véracité douteuse.

"la construction de la ville sur la ville" ?
Tiens donc ! Ne s'agit il pas bien là de détruire pour reconstruire ?
"20% de logements sociaux" ? Pas de problème, nous sommes tous d'accord. Vous oubliez juste de préciser que l'échéance pour les atteindre est 2020 ! Nous pouvons réfléchir un peu, non ?

INCOMPREHENSIBLE ! Cette phrase n'a aucun sens sans explications. De plus, informez-vous, Madame le Maire ! Le Conseil Municipal a des recours pour éviter son application sur notre commune.

Nous y voici ! Reprenez la définition du mot "RUMEUR". Ca n'est donc pas une rumeur ? Elle existait donc bien cette Convention !
Protection ou développement ??? Il faut savoir ! Cette Convention fait état d'expropriations.
Drôle de manière de protéger ses administrés !

Relisez le compte-rendu de ce Conseil Municipal il y est écrit : "Il est décidé de reporter ce point de l'ordre du jour de la présente séance et d'organiser une réunion de travail relative à la signature de cette convention". Rien sur l'arrêt de [sa] mise en place" ! Et d'ailleurs **c'est la Convention ou le Projet d'expropriations qui est arrêté** ? Enfin, aucune réunion de travail ne s'est tenue à ce jour...

Quel est le rapport entre ce message et la préservation de notre cadre de vie ?

Curieuse façon de cataloguer des noiséennes et des noiséens unis dans cette saine mission !

La vérité ? Nous la connaissons maintenant tous, merci pour ces précisions Madame le Maire.

Et non, ce ne sont donc pas des « rumeurs fantaisistes », nous sommes bien dans la réalité. Vous avez bien tenté, le 13 février dernier, de **faire passer en force** la signature d'une Convention avec l'EPFIF dans laquelle étaient prévues tout d'abord des **préemptions**, et pour les plus récalcitrants des **expropriations** (nous mettrons très vite sur notre site internet le texte de cette convention, vous pouvez d'ores et déjà nous suivre sur <http://facebook.com/noiseau-cadredevie>).

Chers noiséens, nous tenions à faire cette mise au point essentielle pour le bien de notre belle Commune. La vigilance s'impose donc maintenant à nous, avant que d'autres projets ne s'engagent...

Le Bureau